

A la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole vers les zones de chasse dans un rayon de 2 à 4 km de son gîte diurne.

Valeur patrimoniale

• Statut européen :

Directive habitat (annexe II et IV) Convention de Berne (annexe II) Convention de Bonn (annexe II)

Statut national:

Liste rouge nationale : vulnérable

• Statut régional :

Avis d'expert (GCLR) : vulnérable

Répartition

Nationale :

Présent dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes. Les populations les plus importantes se concentrent sur la façade atlantique avec près de 60% des effectifs hivernaux nationaux connus.

■ Sur le site :

Présent en hibernation dans la grotte de la Pouade, il est suspectée en reproduction dans la vallée de la Massane (une femelle allaitante a été capturée au sud est de la commune de Lavall). L'espèce a également fait l'objet d'un enregistrement devant la chapelle de la Pave, juste à la périphérie du site.

Grand rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

Responsabilité régionale : moyenne
Note régionale (CSRPN) : 4

Morphologie

Le Grand rhinolophe peut peser entre 13 et 34 g. Il présente une envergure comprise entre 33 et 40 cm (Krapp, 2001). L'appendice supérieur de sa selle est court et arrondi, le pelage souple et lâche et les poils gris clair à leur base. La face ventrale gris à blanc crème est plus claire que la face dorsale, nuancée de roussâtre. La longévité peut exceptionnellement dépasser 30 ans.

Ecologie de l'espèce

Activité: Le Grand rhinolophe hiberne d'octobre à avril. Il est sédentaire. Les gîtes d'été et ceux d'hiver sont séparés de 20 à 30 km. Dès la tombée de la nuit, il s'envole vers les zones de chasse (dans un rayon de 2 à 4 km, rarement 10 km), en suivant préférentiellement des corridors boisés, des alignements d'arbres, etc. La chasse est pratiquée en vol, puis à l'affût au cours de la nuit.

Reproduction: Maturité sexuelle à 2-3 ans pour les femelles, 2 ans pour les mâles. Accouplements entre l'automne et le printemps. Ségrégation sexuelle en été. Les femelles forment des colonies d'effectif variable (20 à 1000 adultes). Mises bas de mi-juin à fin juillet dans des grottes chaudes ou des combles. Un seul petit mis au monde chaque année (qui devient indépendant après 45 jours). Les femelles sont accrochées avec leur petit isolément ou en groupes serrées. Des colonies mixtes peuvent se former avec le Murin à oreilles échancrées.

Régime alimentaire: Le régime alimentaire varie selon les saisons et les pays (Lépidoptères, Coléoptères, Hyménoptères, Diptères, Trichoptères). Aucune étude n'a encore été menée en France. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (1,5 cm). Les insectes coprophages se développant dans les bouses du bétail jouent un rôle primordial pour l'alimentation des jeunes.

Habitats utilisés

Pour l'hivernage: Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels...), souvent souterraines, avec obscurité totale, température entre 5°C et 12°C, hygrométrie supérieure à 96 %, ventilation légère et tranquillité absolue.

Pour la reproduction: Les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'église ou de château, abandonnés ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes.

Etat de conservation

Régional:

Les populations de l'arrière pays sont encore assez importantes mais la population du littoral est fortement menacée.

■ Sur le site :

Non connu

Etudes à développer

- Recherche des colonies de reproduction
- Caractérisation des habitats de chasse
- Etude de l'impact des produits vermifuges à forte rémanence

Pour l'alimentation: Le Grand Rhinolophe fréquente les régions plutôt chaudes jusqu'à 1480 m d'altitude (voir 2000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, prairies pâturées, ripisylves, landes, friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage (en particulier les femelles).

Menaces pesant sur l'espèce

- Dérangement des colonies
- **Dérangement des animaux en hibernation** (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain)
- **Disparition des gîtes** de reproductions favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès...)
- Fermetures de sites souterrains (mise en sécurité des mines)
- **Intoxication des animaux** consécutive à l'emploi de pesticides, d'insecticides (traitement des charpentes) ou de traitement vermifuge du bétail
- Raréfaction des ressources alimentaires suite à l'utilisation de traitement du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune non cible
- Collision routière
- **Développement de l'éclairage nocturne**, notamment des bâtiments accueillant ou suceptible d'accueillir des colonies de reproduction

Menace pesant sur les habitats de l'espèce

- **Disparition des terrains de chasse** lié à la modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies et talus, disparition des vergers, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou culture labourées...)
- Assèchement des zones humides et destructions des ripisylves
- Conversion des forêts naturelles en plantations monospécifiques de résineux
- Fermeture des milieux liée à l'abandon du pastoralisme

Mesures de gestion favorables

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides...)
- Mettre en tranquillité les gîtes de reproduction et d'hivernage
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques (en forêt, entre massifs)
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau
- Conserver les gîtes existants et maintenir des gîtes potentiels dans le bâti
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route)
- Adapter et limiter les éclairages publics
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors de travaux routiers
- **Sensibiliser** les divers utilisateurs à l'utilité et la protection des chiroptères
- Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce

